GUIDE POUR ÉTUDIANTS POSTSECONDAIRES
vivant avec la migraine

Tous les cégeps et les universités au Québec offrent un soutien personnalisé et adapté aux membres de la communauté étudiante avec des besoins particuliers. Selon l'établissement d'enseignement, il pourra s'agir d'un centre ou d'un bureau de soutien. Voici quelques points de repère pour faciliter la prise de contact.

- La première étape est d'entrer en contact avec le centre ou le bureau de soutien de votre établissement d'enseignement.

Consultez les liens ci-dessous pour les coordonnées.

Universités: www.aqicesh.ca
Cégeps: www.ccsi.quebec

- Vous pouvez les contacter pour obtenir de l'information sur le fonctionnement dans l'établissement d'enseignement que vous fréquentez. Il est préférable de les contacter le plus rapidement possible quand vous savez dans quel établissement vous irez pour vous renseigner sur les étapes à suivre.
- Une attestation de diagnostic est nécessaire pour obtenir les services de ces centres ou bureaux de soutien. Assurez-vous de l'avoir en main lors de votre première rencontre pour l'ouverture de votre dossier. Si vous n'en avez pas, vous pouvez contacter votre médecin pour en obtenir une.
- Si vous avez eu un plan d'intervention pour la migraine au primaire ou au secondaire, l'apporter avec vous pourrait être utile. Il pourrait être demandé par l'établissement ou servir de guide pour l'élaboration d'un nouveau plan.

Sachez que la migraine devrait être reconnue par ces centres ou bureaux de soutien si vous avez reçu un diagnostic qui certifie la permanence de votre situation. Si votre dossier est refusé, vous pouvez faire appel de la décision, notamment en contactant le bureau de l'ombudsman de votre établissement d'enseignement.

Abbvie, Lundbeck et Evy Lilly n'influencent en aucun cas le contenu des documents élaborés par Migraine Québec.

Comité défense des droits des patients
Migraine Québec
defense@migrainequebec.org